
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 15 décembre 2008
Séance tenue le 15 décembre 2008

Résolution: CM08 1102

Adoption, sans changement, du Règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'hôpital général de Montréal (CUSM) »

Vu la résolution CM08 0207 de la séance du conseil municipal du 31 mars 2008 adoptant comme premier projet de règlement P-08-012 le « Règlement autorisant l'agrandissement de l'hôpital général de Montréal (CUSM);

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), le 13 mai et le 9 juin 2008, tel qu'il appert dans son rapport daté du 31 juillet 2008;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 22 septembre 2008 par sa résolution CM08 0776;

Attendu que suite à la consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement P-08-012;

Attendu que le conseil a adopté, avec changements, un second projet de règlement, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme lors de sa séance du 27 octobre 2008 (CM08 0900);

Attendu que suite à l'adoption par le conseil du second projet de règlement P-08-012, le greffier a donné, le 6 novembre 2008, l'avis public prévu à l'article 132 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de ce règlement;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue et vu les dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 décembre 2008, par sa résolution CE08 2240;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'hôpital général de Montréal (CUSM) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1084400014
/ld

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 08-012

Signée électroniquement le 18 décembre 2008